



- **Le stationnement de tout véhicule est interdit** sur la route des épreuves spéciales ainsi que de part et d'autre de l'axe privatisé.
- **Les spectateurs ne peuvent plus pénétrer dans les épreuves spéciales** ni se déplacer dans celles-ci, sur la route ou sur les accotements, **30 mn avant le départ du 1^{er} concurrent** et jusqu'à la fin de l'épreuve.
- **Les spectateurs ne sont autorisés** que dans les seules **zones réservées au public** et balisées par du filet vert ou de la rubalise verte. Ces zones sont **toujours en surplomb d'au minimum 1,50 m** et **hors de la trajectoire des concurrents**. En dehors de ces zones, les spectateurs sont interdits.
- **Le non-respect de ces règles de sécurité entrainera l'annulation de l'épreuve spéciale.**
- Dispensez vous de faire sur le terrain d'autrui, ce que vous ne tolèreriez pas chez vous (feux, coupes de bois, dépôts d'ordure...)
- **SPECTATEURS VIGILANTS, REUSSITE DE L'EVENEMENT.** Veillez au bon placement et au bon comportement de vos accompagnants.

